

Les Afars : la fin du nomadisme

OPPPOSITION ville-campagne, conflits de générations, choc des cultures, désordres politiques et calamités naturelles récentes ont accentué la marginalisation et l'asphyxie des sociétés nomades ou semi nomades. Pourtant l'organisation, la culture et les valeurs de ces sociétés comptent incontestablement, en dépit de certaines apparences, parmi les plus riches.

« A la marginalisation croissante, on peut trouver deux raisons principales. La première est politique : éleveurs et nomades, organisés en tribus, ont le plus souvent été assimilés à des rebelles, à des bandits parfois, par les administrations coloniales et celles qui ont suivi. Mobiles, on a tenté de les sédentariser, autonomes, on a tenté de les intégrer dans de nouvelles structures nationales (...). La seconde raison de la périphérisation des pasteurs réside dans le déclin économique d'un élevage dont les produits sont de plus en plus marginalisés sur le marché mondial » (1).

En République de Djibouti et en Éthiopie, on veut réduire la problématique des semi-nomades afars à un choix radical entre la modernité et la tradition. Ce choix doit être refusé non pas pour des raisons idéologiques mais à cause d'un État moderne qui veut ignorer et transformer des systèmes de production qui ont pu depuis des siècles maintenir un équilibre entre les exigences du nomadisme (transhumance) et les aléas naturels.

S'il doit y avoir changement, il doit partir de l'intérieur et non être greffé sur le corps social intéressé.

Cette démarche s'appuie sur le fait que la société traditionnelle, bien qu'elle doive changer, voire muter, est capable d'assumer les changements sans perdre ses spécificités.

Malheureusement, dans la plupart des pays africains, les politiques étatiques visent à la destruction des sociétés nomades jugées improductives et réfractaires (sédentarisation forcée, grands projets agricoles...).

Les Afars ou Danakil (2)

La population afar, estimée entre 800 000 et 1 million de personnes, occupe, de la mer Rouge aux pentes des Hauts-Plateaux éthiopiens, un triangle quasi identique géographiquement à la « Dépression dankali » et dont les sommets sont Massawa (en Érythrée), Ankobär (choa) et Djibouti à l'est, avec une superficie avoisinant 160 000 km².

Les Afars, dont les 8/10 vivent en Éthiopie et le reste en République de Djibouti, constituent à l'origine un peuple de pasteurs nomades entièrement dépendants de l'existence de points d'eau et de pâturages. C'est sur ces données écologiques qu'est édifiée leur structure sociale. Celle-ci implique une forte interdépendance des ménages, des campements et des tribus.

Leur économie et leur organisation sociale sont conditionnées par quatre types de dépendance :

- mutuelle entre les différentes composantes sociales ;
- à l'égard du bétail, leur seule source de sécurité économique ;
- à l'égard des pâturages qui doivent être suffisants ;
- à l'égard de la mobilité.

Il existe une dimension socioculturelle afar dont l'histoire est largement autonome. Pendant des millénaires, cette société a franchi quelques seuils de changements, notamment le passage d'une société sans État à une société avec sultanats.

Contrairement à certains sociologues ou écrivains de passage qui distinguent les Afars du nord et ceux du sud, on trouve chez ce peuple le sentiment aiguisé d'appartenance à une même communauté ethnique : unité de langue, de mode de vie et respect d'une même institution (*Mada*).

Le « triangle afar » comprend une vingtaine de grandes chefferies ayant une structure politico-sociale qui combine deux types d'organisation : territorial et tribal.

Nous ne prendrons ici que l'exemple de deux chefferies : le Sultanat d'Awsa (en Éthiopie) et les Sultanats de Rahayto et Tadjourah (en République de Djibouti). Avec le Sultanat d'Awsa — héritier historique du « Royaume d'Adal » (3), possédant une force poli-

(1) Note du Comité de rédaction, *Production pastorale et société*, Paris, n° 20.

(2) En arabe (sing : Dankali).

(3) D'où est partie, au XVI^e siècle, l'invasion de l'Éthiopie.

tique réelle et seule chefferie à détenir la plupart des terres cultivables, nous tenterons dans un premier temps de poser la problématique relative aux deux systèmes de production qui se sont trouvés confrontés : celui de la société afar fondée sur le pastoralisme et celui de l'économie éthiopienne, intégrée au système mondial et calquée sur le modèle occidental. En fait, hier repliés sur eux-mêmes, ignorés du pouvoir monarchique de Haïlé Selassié, se contentant d'une autonomie pervertie par le sultan Ali Mirah, les Afars de cette région sont restés aux marges de la société moderne.

En second lieu, les exemples des Sultanats de Tadjourah et de Rahayto, les plus anciennement institutionnalisés, serviront de complément pour présenter les chocs culturel, politique et juridique qui se sont manifestés entre la société traditionnelle et la société marchande de modèle occidental. Un antagonisme est apparu au niveau des structures sociopolitiques fondées sur des règles coutumières ancestrales et très ancrées dans la mentalité de la population. Une dualité de juridiction oppose le droit traditionnel au droit occidental. Un droit adapté aux impératifs du présent peut-il émerger ?

Les nomades afars et l'État éthiopien

En Éthiopie, le rapport conflictuel entre les semi-nomades afars et l'État ne relève pas de l'ordre idéologique mais d'une dualité de systèmes antagonistes qui s'affrontent essentiellement sur la juridiction de la propriété foncière et sur le mode de vie.

Les Afars ont toujours été tenus à l'écart de la vie politique en partie à cause de leur réputation guerrière. Quelle que soit l'opinion politique du pouvoir central, ils s'y opposent dès que l'État tente d'établir un contrôle plus important sur leur territoire. En outre, ils ont toujours manifesté une résistance active à tout ce qui est susceptible de mettre en péril leur autonomie, c'est-à-dire, à terme, leur mode de vie traditionnel.

En fait, cette opposition illustre fort bien la difficulté à concilier l'intérêt de l'État éthiopien pour le développement rural avec celui des Afars qui visent à conserver l'intégrité de leurs terres ancestrales. Pendant des millénaires, la société afar a dû préserver son identité par la guerre mais, de nos jours, ce moyen ne saurait empêcher la pénétration des changements exogènes.

Actuellement, l'État existe et s'impose sans se soucier du système socioculturel traditionnel. Mais pour asseoir son autorité, l'État éthiopien a eu les plus grandes difficultés à transformer le mode de vie des populations afars, de surcroît dans un pays où l'antagonisme religieux est encore vivace. Les maladresses et les méthodes utilisées par l'État (monétarisation, utilisation des terres pour l'agriculture

sur des sols expropriés), n'ont fait qu'aggraver la situation de ces populations semi-nomades. Cette nouvelle situation a provoqué le repli des Afars sur leurs traditions au lieu de leur intégration dans cette modernité accaparante.

L'État éthiopien, n'ayant pas saisi que la structure traditionnelle n'est pas un frein au développement mais au contraire une force à utiliser, a appliqué des recettes qui se sont déjà révélées néfastes ailleurs : la sédentarisation forcée et le passage brutal de l'élevage à l'agriculture comme seule alternative au développement des nomades. En général, les nomades ne sont guère associés au processus de planification et la conception des projets s'en ressent.

De l'autonomie à l'exclusion

Les relations entre le monde afar et l'Éthiopie impériale sont très anciennes et depuis longtemps conflictuelles. Si le système impérial a admis implicitement, depuis le XVI^e siècle, une large autonomie au bénéfice des semi-nomades afars, ces rapports se sont rapidement envenimés à partir des années cinquante. Depuis, l'incompatibilité entre les deux systèmes a trouvé son expression la plus éloquente dans la partie de bras de fer livrée dans la vallée de l'Awash qui dispose d'un potentiel hydraulique important.

En 1962, le gouvernement créa l'AVA (*Awash Valley Authority*) qui était « chargée de coordonner l'activité de divers ministères, de promouvoir l'agriculture industrielle, de prévoir les infrastructures nécessaires, et d'une manière générale, de faire tout ce qui peut être nécessaire à la bonne utilisation et au développement des ressources de la vallée d'Awash » (4). Toujours sans tenir compte des semi-nomades afars réticents et incompétents pour les activités agricoles, les études de faisabilité préconisaient des grandes plantations de coton et de canne à sucre. Les premières entreprises (étrangères) s'y installèrent pour pratiquer des cultures industrielles (sucre, coton). Ces projets très rentables pour l'État éthiopien ont été conduits sans se préoccuper des populations régionales, en utilisant une main-d'œuvre allogène originaire des hauts plateaux. Cette exploitation agro-industrielle a permis à l'État de repousser de plus en plus les nomades des bords du fleuve Awash et de rendre plus difficiles leurs conditions de vie. Pour atteindre les objectifs de l'AVA, l'État chercha à séduire le pouvoir en place. Il réussit à corrompre le Sultan de l'Awsa (Ali Mirah) qui exerçait une forte autorité sur ses sujets, en lui octroyant une part des actions. Celui-ci avait d'abord cherché à s'opposer à la progression des plantations mais ne pouvant affronter un État renforcé par l'empereur Haïlé Sel-

(4) L. Bondestam, « People and Capitalism in the North-Eastern Lowlands of Ethiopia », *The Journal of Modern African Studies*, 12,3 (1974), pp. 423-439.

lassié, il avait préféré céder sans se soucier des répercussions de cette politique : éloignement des nomades de leurs points d'eau, interdiction de l'accès aux meilleures terres, introduction d'une économie monétaire.

On peut remarquer que le Sultan de l'Awsa, contrairement à ceux de Tadjourah et de Rahayto qui sont seulement garants des institutions, détient une autorité absolue jouit d'une réputation de despote car à l'origine son pouvoir s'est établi sur un coup de force. son attitude face à la politique éthiopienne demeurait donc décisive car il détenait l'avenir de ces populations : fallait-il continuer à vivre en autarcie et défendre ses terres contre toute pénétration étrangère ? Il est vrai que les semi-nomades afars, qui ont toujours eu une attitude réfractaire à toute tentative de pénétration ayant des visées colonisatrices néfastes pour leur mode de vie, ne pouvaient plus s'opposer à un État qui avait réussi une « amharisation » des ethnies limitrophes ; fallait-il céder à une politique ignorant l'avenir des nomades ? Ce n'était pas non plus une solution. Finalement, on vit se développer deux phénomènes sociaux parallèles mais opposés : d'une part, une classe sociale aisée se constitua autour du sultan Ali Mirah et des grands propriétaires de plantation, qui devinrent les soutiens actifs de la politique gouvernementale malgré leur opposition d'origine. D'autre part, se développa un appauvrissement généralisé de la population afar de la région dans le contexte de la pollution de l'eau du fleuve Awash et de l'érosion accélérée des sols, situation qui conduisit à la grande famine de 1973. Il se créa en même temps des petits centres urbains dont les Afars devinrent économiquement dépendants.

Issu de la révolution éthiopienne de 1974, le gouvernement militaire provisoire s'interrogea sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Sultan de l'Awsa. Toutes tractations devaient prendre en compte à la fois la complexité du comportement de la chefferie afar et l'importance stratégique de son territoire traversé par le seul axe routier qui relie Addis-Abeba au port d'Asab et dont l'intérêt s'est accru depuis la guerre en Érythrée.

Ce gouvernement, encore faible et instable, ne chercha pas à préserver les particularités des nomades mais il commit les mêmes erreurs que son prédécesseur, laissant à Ali Mirah le soin de faire accepter aux Afars la réforme agraire de 1975 et lui donnant le temps de transformer ses propriétés en terres collectives.

Le sultan, constatant qu'il ne pouvait tirer aucun profit de cette situation et conscient de la destruction irréversible de sa société, s'exila en 1976 ; les terres furent nationalisées.

Dès son avènement, le nouveau gouvernement s'est affirmé à l'égard des systèmes juridique et politique désorganisés, en introduisant une économie marchande monétarisée qui s'est généralisée et une agriculture utilisant les meilleures terres de la vallée de

l'Awash. Au début, les pouvoirs publics ont tenté une sédentarisation forcée des nomades de la région (Somalis, Afars, Boranas) et un développement intensif des activités agricoles. Mais il semble bien que ce projet, sans nuances, portait les conditions de son propre échec. En effet, au lieu de créer des points d'appuis agricoles à un élevage en difficulté, il érigea en dogme la sédentarisation et accorda la priorité à l'agriculture sur l'élevage.

Sans engager un débat, on peut regretter que le gouvernement militaire éthiopien ait rejeté à priori la vocation pastorale de la région, au lieu de chercher à réorganiser et à rationaliser l'élevage en profitant de la diminution provisoire du cheptel provoquée par la famine de 1973. Les autorités politiques auraient dû comprendre que la sédentarisation n'est pas l'aboutissement forcé du nomadisme, ni nécessairement la solution immédiate lors des crises climatiques.

Vaincus, les Afars furent contraints d'accepter un mode d'exploitation individualiste qui s'est substitué aux pratiques traditionnelles collectives régissant la conservation des sols, des pâturages, des arbres et des eaux. Ainsi, les structures de la famille élargie et les pratiques de gestion prudente des ressources se sont en partie effondrées. L'autorité des collectivités locales, qui auraient pu éventuellement prendre des mesures politiques pour lutter contre la mauvaise exploitation des ressources si les structures familiales n'y avaient pas suffi, a été de plus en plus battue en brèche.

En fait, la politique économique favorise les villes et encourage la fourniture aux consommateurs urbains de produits alimentaires et de combustibles bon marché. La monétarisation croissante entraîna des changements marqués au niveau des institutions sociales puisque la famille élargie, qui constituait traditionnellement la principale unité de production, fut soumise à des pressions internes. Les jeunes se rendirent compte qu'ils pouvaient subvenir à leurs besoins ou à défaut trouver des emplois relativement lucratifs, ce qui entama progressivement l'autorité par des chefs coutumiers.

Quelle alternative ? Quelles possibilités ?

« Les Afars savent que leur survie dépend de leur capacité de s'intégrer dans la logique de l'État sans pour autant y perdre leur identité. Cela est possible, à condition que l'État sache se servir et revaloriser leur expérience et leurs structures sociales qui sont encore assez vivantes (...) » (5).

(5) M. Makahabano, « Le dernier carré des Danakil », *Actuel Développement*, n° 71, mars-avril 1986, p. 54.

Ce point de vue d'un journaliste illustre la complexité du problème et le corollaire qui en découle. Les semi-nomades afars doivent s'adapter et prendre conscience de la conjoncture pour manifester leur souci de contribuer au développement économique et social du pays.

Au lendemain de la révolution, les Afars, doutant des conséquences d'un soulèvement aux finalités incertaines, ont pris les armes pour défendre leurs terres. Après plusieurs années de lutte armée, de destruction et de sabotage des axes routiers par les maquisards afars, le gouvernement prôna le dialogue. Cette guerre ne lui rapportant rien et consciente de l'invulnérabilité d'une guérilla évoluant sur son terroir, l'autorité centrale opta pour un compromis avec de jeunes intellectuels regroupés au sein d'un seul parti. Contrairement aux caprices et à la démagogie du sultan Ali Mirah, cette élite afar, qui a compris la logique de l'État moderne, a acquis démocratiquement des responsabilités dans la région occupée. Ainsi, présente-t-elle au pouvoir d'Addis-Abeba des revendications sensées et adaptées. Dévouée à la cause afar, elle s'efforce d'être l'intermédiaire entre l'État éthiopien dont elle est la représentation politique et les nomades afars qu'elle veut appuyer pour sortir de l'impasse.

En tout état de cause, il faut souligner que tout programme de développement qui ne prend pas en compte les populations concernées est vouée à l'échec. D'autant plus que l'approche des problèmes pastoraux et du développement en zones nomades, a reposé sur une vision paternaliste et un esprit de réhabilitation de populations jugées comme arriérées, défavorisées et qu'il fallait avant tout sédentariser pour les amener sur la voie du progrès.

L'autonomie régionale

Actuellement, avec la Constitution de 1987, le redécoupage administratif de 1987, et compte tenu de l'importance stratégique de la région, le gouvernement préfère jouer pleinement la « carte afar ». En fait, Asab a été la première région à bénéficier d'une autonomie régionale. Au-delà des visées politiques qui consistent à contrecarrer l'Érythrée, l'État éthiopien a préféré mettre les Afars de son côté, ceci pour des raisons de sécurité dans une région tampon qui verra son importance croître avec l'extension du port d'Asäb et le projet de chemin de fer destiné à le relier à Addis-Abeba.

Les limites politiques de cette autonomie n'étant pas encore connues, il apparaît que la responsabilité du développement et du changement reste au niveau des Afars eux-mêmes. Ils doivent pleinement profiter de cette situation inespérée pour bâtir un programme de développement intégré. Étant les mieux placés pour comprendre les rouages de l'économie pastorale et les éléments décisifs pour

l'adapter à la situation actuelle, il leur revient de formuler des objectifs qui réconcilient leurs « particularismes » et les orientations générales fixées par l'État.

L'émergence de nouvelles structures devra donc s'opérer à partir de la société traditionnelle et sous sa tutelle ; le vrai défi consistera, en définitive, à mettre en complémentarité les conditions favorisant le développement de l'élevage, activité traditionnelle, avec l'agriculture par :

- la mise en place d'infrastructures importantes (puits, cliniques...),
- la formation des éleveurs (agriculture, santé vétérinaire, santé humaine, constructions, gestion coopérative, etc.),
- la scolarisation d'une région jusque-là délaissée,
- l'amélioration des pâturages, formation aux techniques nouvelles,
- commercialisation des produits laitiers, etc.

Les nomades afars à Djibouti

Le mode de vie et les mœurs des nomades afars de la République de Djibouti et ceux de l'Éthiopie sont similaires, voire identiques. Mais les rapports que les Afars de Djibouti ont entretenus au cours de l'histoire avec l'État (français au début, djiboutien ensuite) sont très différents du cas éthiopien. Contrairement à l'Éthiopie où il y a eu tentative de mainmise de l'État sur les nomades, à Djibouti, la dualité entre l'État et les nomades est plus subtile, car elle oscille entre un mépris manifeste dû à une incompréhension totale pour ce qui est de la France, et une absence de propositions et de planification de la part de la République de Djibouti.

Dès l'installation des Français à Odock en 1862, il s'est instauré entre les nomades afars et les administrateurs métropolitains une incompréhension d'ordre socioculturel, juridique et religieux qui ne s'est, depuis, jamais estompée.

Le colon français qui avait de l'Africain l'image du cultivateur de l'Afrique de l'Ouest ou du berger maghrébin a eu du mal à situer ces nomades « farouches », indépendants, ne se pliant à aucun travail manuel et nomadisant entre les territoires éthiopien et djiboutien au mépris des frontières établies. Les premiers contacts entre les représentants de l'Empire français et les nomades afars furent rudes. Les quelques massacres de marchands aventuriers et d'administrateurs impétueux (Lambert assassiné le 5 juin 1859, l'administrateur Bernard, en janvier 1935 à Moraito dans le sud-ouest) ont définitivement conféré aux nomades une image de guerriers indisciplinés et farouches. Depuis lors, les Français n'ont jamais plus réellement tenté d'intégrer cette population dans leur système administratif.

De ce fait, le nomade afar qui, depuis des millénaires, a instauré une juridiction, une tradition et un code de vie spécifique et respecté par tous, est resté tel, fidèle à ses mœurs ancestrales. L'exemple le plus frappant de ce fossé est, qu'en plus de deux siècles de colonisation, les missionnaires français (et ils furent nombreux !) ne sont arrivés à christianiser aucun Afar...

Une installation « déguisée »

C'est seulement à travers les chefferies traditionnelles que la France s'est imposée et a réussi à attirer progressivement le nomade vers les centres urbains. Dès son arrivée, celle-ci signa un traité d'amitié et de coopération avec les autorités locales, en respectant les structures en place. Dès le début, la politique coloniale visait, en fait, sur le long terme, à réduire la puissance guerrière et politique des Afars.

Pour ce faire, les Français ont donc joué la carte de la sédentarisation à travers un programme politique teinté d'humanisme et de paternalisme. La puissance coloniale a institué, en premier lieu, un système de rémunération pour les chefs coutumiers (*makaban*) et le sultan. Ayant ainsi convaincu tous les notables nomades, elle a progressivement encouragé, après la guerre, la sédentarisation en mettant en place des infrastructures modernes : écoles et dispensaires qui rendirent les villages plus attrayants pour la jeune génération. Ces mesures s'accompagnèrent évidemment d'une sensibilisation à la culture occidentale : introduction de nouvelles valeurs telles la liberté individuelle et la monétarisation, adoption des comportements administratifs, mise en place d'un système politique calqué sur le modèle occidental (mais qui, à la Chambre des députés, utilise les structures traditionnelles par la représentation de toutes les tribus), incorporation des nationaux dans les différents corps de l'armée...

Une faible part de la population a migré vers les villes et les villages, attirée par ces « bienfaits de la civilisation occidentale ». Les villages antiques, comme Tadjourah dont la population s'est sédentarisée depuis l'époque des denses relations commerciales avec la péninsule arabe, l'Abyssinie et les autres pays, ont vu rapidement accroître leur population.

Création de la ville de Djibouti

La future capitale, Djibouti, créée en 1888, était habitée dans ses premières décennies par une population allogène composée de commerçants (yémenites, européens, juifs, asiatiques...) et des habitants de la cité millénaire de Zeila qui l'ont complètement abandonnée pour cette jeune ville en devenir. Mais les travaux de cons-

truction de la ville, du port et du chemin de fer reliant Djibouti à Addis-Abeba (qui a duré de 1897 à 1917), ont vu converger un nombre croissant de nomades. Pas en très grand nombre, toutefois, car ce n'est pas en quelques décennies que l'on change un mode de vie ancestral. La preuve la plus significative du refus par le nomade de la vie sédentaire et du travail manuel est la construction du chemin de fer ; les Français, ayant en vain tenté d'embaucher des Afars et des Issas, furent obligés de faire appel à une main-d'œuvre étrangère venue de Somalie.

Il en alla de même pour la scolarisation qui n'a connu de l'ampleur dans le territoire que très tardivement (dans les années cinquante). C'est en effet, à partir de cette période que les nomades affluèrent très progressivement vers les villages et la capitale, constatant à travers les premiers conquérants des villes, les avantages de l'enseignement, du travail urbain et de la monétarisation. Les premiers bénéficiaires de la scolarisation se firent ressentir avec les titulaires des diplômes (CEP) gagnant aisément leur vie et ayant acquis des postes de responsabilité aux côtés des « Blancs », ce qui incita les parents à mettre leurs enfants (uniquement des garçons) à l'école des colons.

L'autre facteur d'attraction de la ville est que, la société nomade étant très solidaire, l'individu qui y part tenter sa chance envoie à sa famille, restée en brousse, de l'argent utilisé pour accroître le troupeau, acheter des denrées alimentaires d'origines urbaines (huile, conserves, riz...), besoins nouveaux pour le nomade qui se contentait auparavant de sa nourriture de base : lait de son troupeau, galettes de *dourah* (échangé en Éthiopie contre le sel) et occasionnellement viande. Ainsi, les familles, n'ayant aucun de leurs membres en ville et désirant acquérir ce « surplus » émanant des villes, se sentirent obligées d'envoyer le plus jeune ou le plus entreprenant de leurs enfants à Djibouti. Les Afars, ainsi progressivement « coupés » de leurs traditions, se trouvèrent donc plus que jamais dépendants de la ville, de l'administration centrale et d'un flux monétaire d'origine urbaine.

Une urbanisation « outrancière »

Mais il faut souligner que le nomade, même sédentarisé, continue à respecter un pouvoir coutumier garant des institutions qui ne manquent ni de cohésion, ni de justice.

L'administration française n'a jamais cherché à transformer cette structure politique dans sa forme d'origine afin de mieux s'en servir comme au temps d'Ali Aref. Au premier exode rural suscité par « l'attrait du neuf », suivi à partir des années soixante-dix une seconde phase due aux bouleversements écologiques. La désertification s'aggravant, la grande majorité des nomades se regroupèrent

sur les grands axes routiers, formant ainsi des petits villages disséminés dans tout le pays. Les pâturages aux alentours des villages étant insuffisants et les troupeaux de plus en plus restreints, ces nouveaux sédentaires étaient désormais entièrement dépendants, pour subsister, de leurs familles urbanisées. Parfois, ce sont les organismes de secours internationaux qui alimentent ces communautés transformées en « assistés ».

La République de Djibouti n'a malheureusement pas pris véritablement en charge l'enjeu du nomadisme. Elle s'est limitée à réaliser un nombre important de forages aux alentours des « nouveaux villages » et à assurer un minimum d'infrastructures (dispensaires, écoles, etc.). Après dix ans d'indépendance, aucune politique spécifique pour le maintien du mode de vie et de la culture des nomades, n'a été conçue. Rien n'a été fait non plus pour que la sédentarisation de ces populations s'effectue dans des conditions favorisant l'insertion à la vie moderne, en leur proposant des possibilités d'activités agricoles ou de pêche.

Ceci est regrettable car l'unique exemple de périmètre agricole, celui de Mouloud où une vingtaine de familles nomades a été prise en charge pour développer l'agriculture, a réussi. A Djibouti, il existe bien un organisme semi-public de prêt à des taux très avantageux, destiné notamment aux agriculteurs et aux coopératives (Caisse de développement de Djibouti) et qui a investi depuis 1982 1 600 000 000 francs Djibouti (environ 40 000 000 FF). Mais 15 % seulement sont allés à l'agriculture, contre, par exemple, 38 % à l'habitat. De surcroît, ces fonds, souvent investis sans études préalables et sans encadrement d'agriculteurs néophytes, ne donnent pas les résultats escomptés, les réalisations ne dépassant pas le stade du petit jardin potager privé.

Ignorant l'agriculture, sans formation et encore moins encouragés, les nomades ne travaillent pas la terre ; ils embauchent une main-d'œuvre agricole peu coûteuse de réfugiés en provenance d'Éthiopie (Oromos) qui, parallèlement, garde le cheptel survivant. Ainsi, des communautés n'ont aucun statut : ni nomades, ni agriculteurs.

En Éthiopie ou en République de Djibouti, le problème des semi-nomades afars semble être plus celui de la préservation de l'avenir que celui d'un développement immédiat bien aléatoire dans les conditions techniques et surtout économiques actuelles. Il apparaît indispensable d'empêcher toute nouvelle dégradation du potentiel agro-pastoral afin de ne pas créer une situation irréversible, rendant vaine toute tentative ultérieure de développement.

L'aide des pays donateurs et des organismes internationaux publics ou privés ne doit plus se limiter à des dons mais évoluer dans le sens d'une politique judicieuse de redressement et de déve-

loppement. Sinon, elle ne fera que se rendre complice d'une politique attentiste coupable qui n'a que trop duré.

Il faut s'appuyer sur les dynamiques traditionnelles des communautés nomades pour favoriser les adaptations nécessaires et éviter qu'elles ne deviennent des *squatters* déchus autour des bidonvilles.

Si l'on ne veut pas rechercher les réponses adéquates aux problèmes politiques et économiques, ainsi qu'aux catastrophes naturelles et à leurs conséquences, les sociétés nomades et semi-nomades de la région risquent, à terme, d'être totalement détruites et de disparaître.

Aden Mohamed Dilleyta